

## Mariage apres une obligation de quitter le territoire

## Par meeed, le 30/10/2009 à 03:08

## Salut

Suite a un refus d'une demande de titre de séjour j'ai eu une obligation de quitter le territoire français, je me demande, un an après, est ce que cette obligation est toujours valide, et elle expire avec le temps ou non si oui après combien de temps.

J'ai fait connaissance a une femme française et on veut se marier est ce que j'ai le droit, est ce que je risque une conduite aux frontières si je me présente à la mairie pour me marier et est ce que j'ai le droit d'un titre de séjour suite a ce mariage sachant que je suis entre en France d'une manier régulière depuis 3 ans